Nuanciers de couleurs

La couleur s'applique sur plusieurs types d'éléments :

- la façade elle-même
- la modénature (moulures, encadrements) éventuellement
- les menuiseries
- la toiture

Il s'agit donc d'associer des teintes sur ces divers éléments, à choisir en fonction du contraste souhaité, du plus fort au plus neutre :

- « Couleurs complémentaires » : (dominante rouge complémentaire du vert ; dominante orange complémentaire du bleu) afin d'obtenir un fort contraste. Cette association est possible à condition que la complémentarité ne se fasse pas uniquement sur des tons saturés. Elle devra être modérée par d'autres, plus clairs.
- « Couleurs même gamme de teinte » : le contraste se module en fonction de l'écart de tonalité entre une même teinte.
- « Ton sur ton » avec un écart de tonalité faible, donc avec un contraste et un impact faible.
- « Neutralité » couleurs différentes dans des tons clairs, pas forcément complémentaires et dont l'impact reste modéré.

TEINTES DE FAÇADES / CONSTRUCTIONS A USAGE D'HABITATION

Tous matériaux de type moellon de béton, brique alvéolaire, béton cellulaire ne pourront rester à l'état brut. Ils devront être enduits dans des teintes neutres de tons clairs à moyens parmi le nuancier proposé.

De façon générale, toute façade doit s'inscrire dans les tonalités moyennes ou claires proposées.

Dans les centres villes et centres bourgs/en zone U, ou pour des extensions de taille modérées les tonalités saturées sont admises.

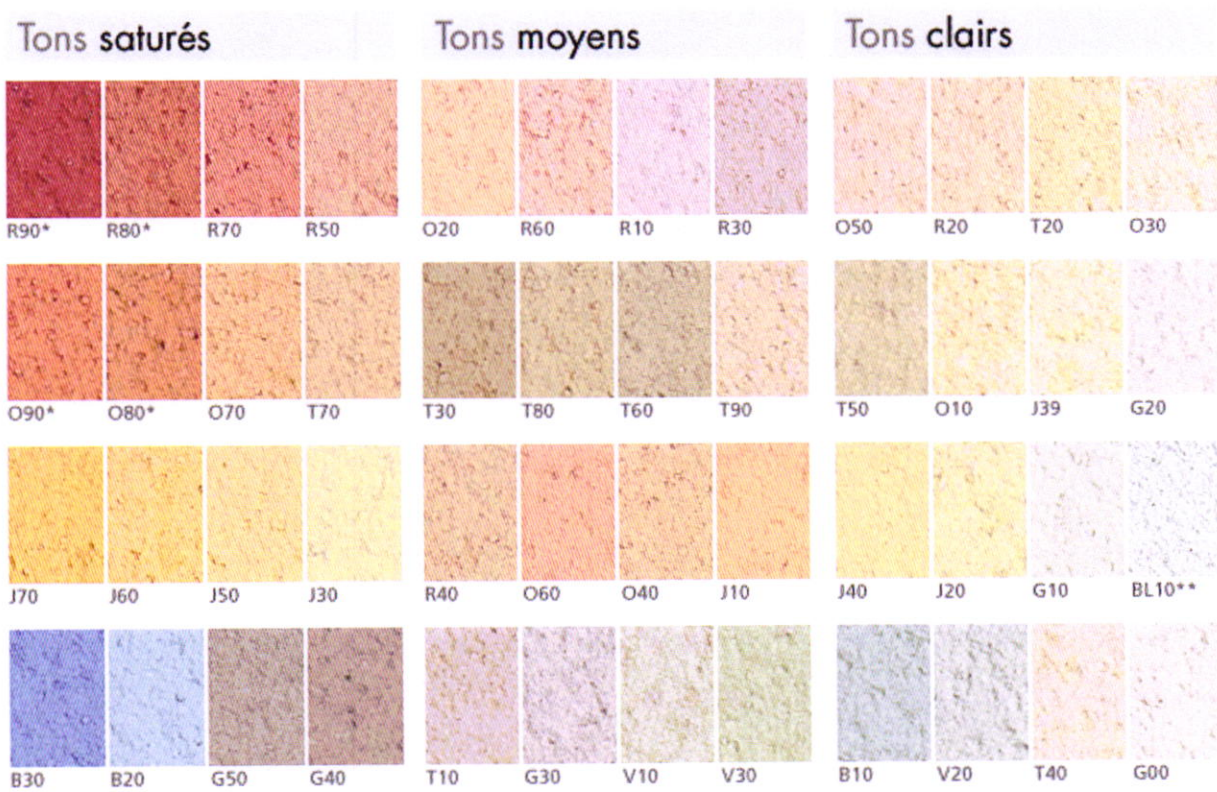

TEINTES DES TOITURES / CONSTRUCTIONS A USAGE D'HABITATION

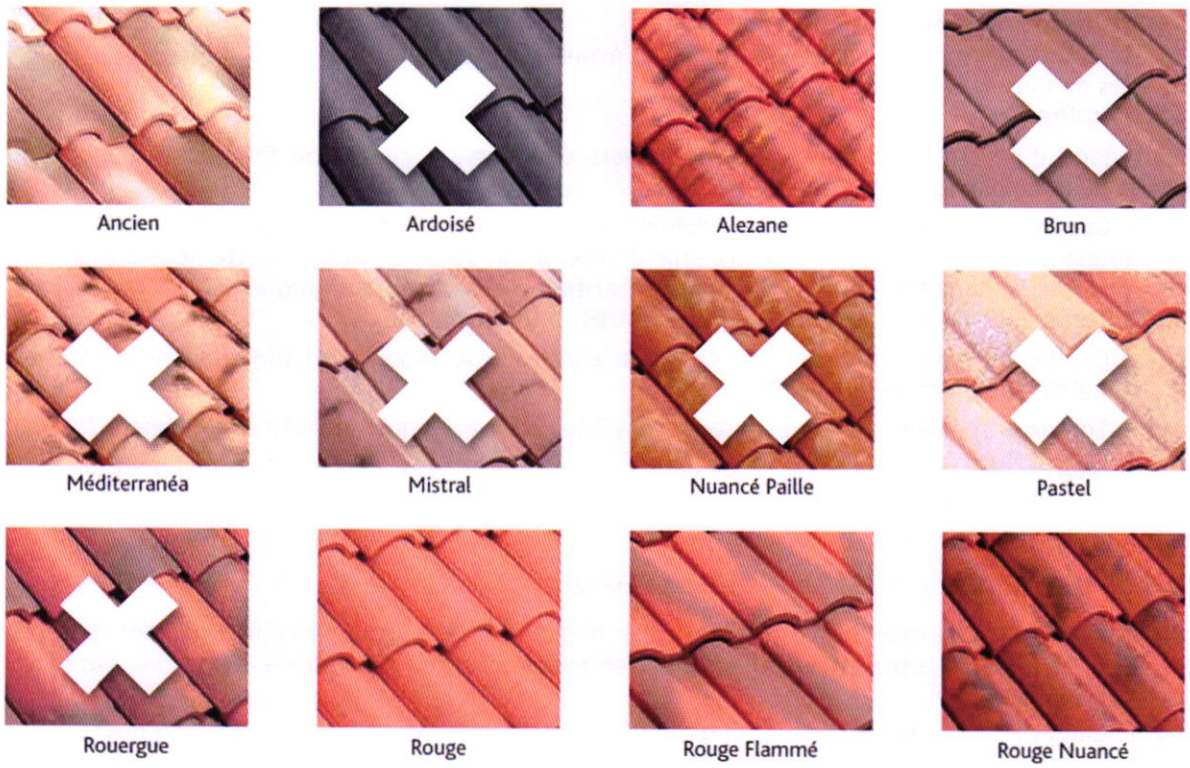

Rappel : d'autres aspects sont autorisés pour toitures existantes, architecture bioclimatique, architecture contemporaine.

TEINTES MENUISERIES ET SERRURERIES / CONSTRUCTIONS A USAGE D'HABITATION

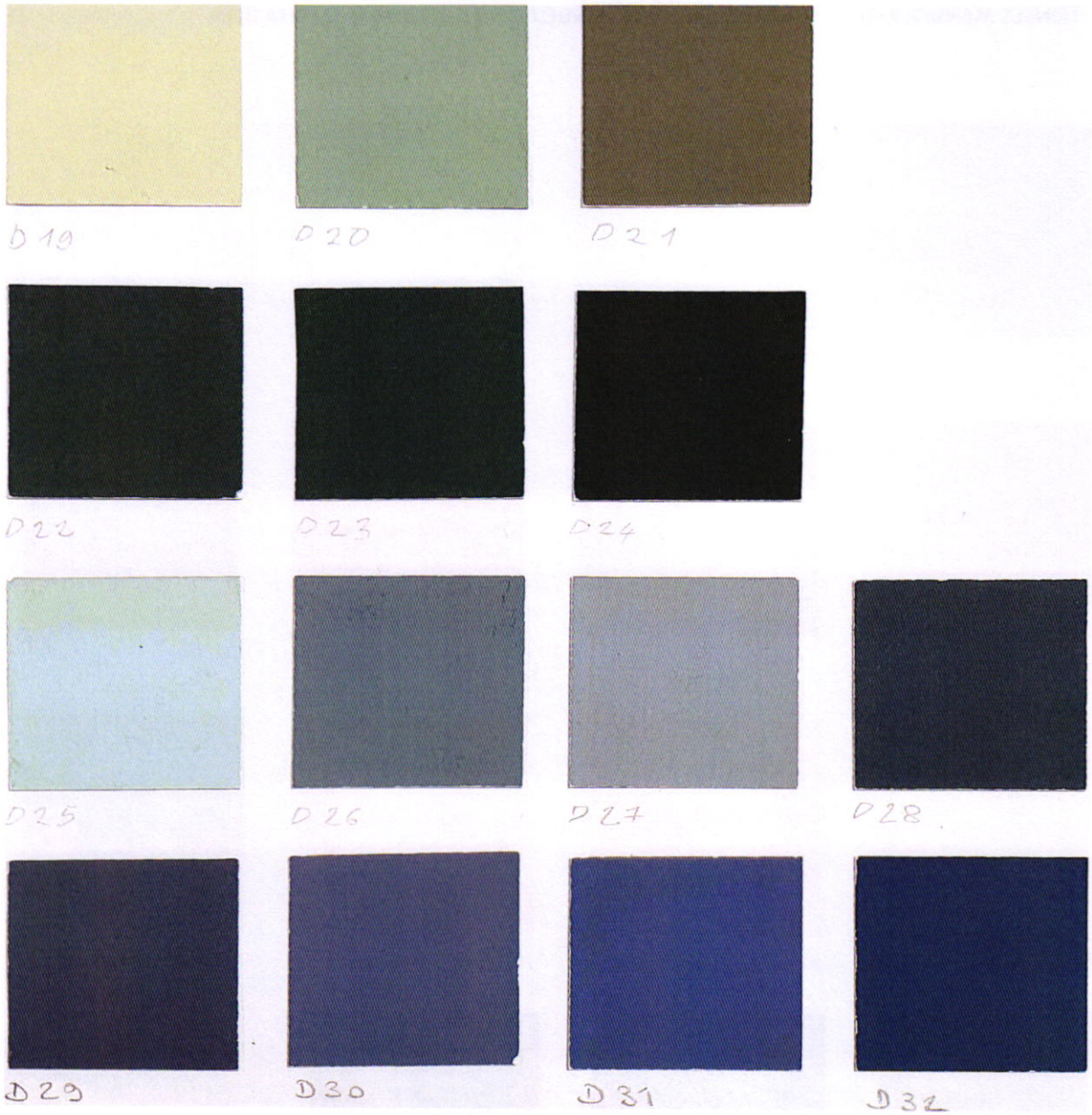
D19
D20
D21
D22
D23
D24
D25
D26
D27
D28
D29
D30
D31
D32

Teintes de bardages et toitures / autres constructions a usage d'activites, petits abris de jardins

Il concerne les constructions à destination d'activités industrielles, agricoles ou forestières (hors commerce et services).

Sur les grands bâtiments, la masse colorée et uniforme d'une toiture s'intègre mal. Les tons moyens ou sombres s'harmonisent aussi bien avec les bardages métalliques qu'avec le bois.

RAL 6011	RAL 6021	RAL 6028		
RAL 1019	RAL 1020			
RAL 7000	RAL 7003	RAL 7009	RAL 7016	RAL 7044

Une palette RAL specifique a ete etablie pour la ZAC des Littes a Mur-sur-Allier (Dallet), a laquelle il convient de se referer.

Voir palette dans le cahier des prescriptions architecturales et paysagères, en en annexe du PLU-H, pièce 10.8.

Nuancier bardage bois

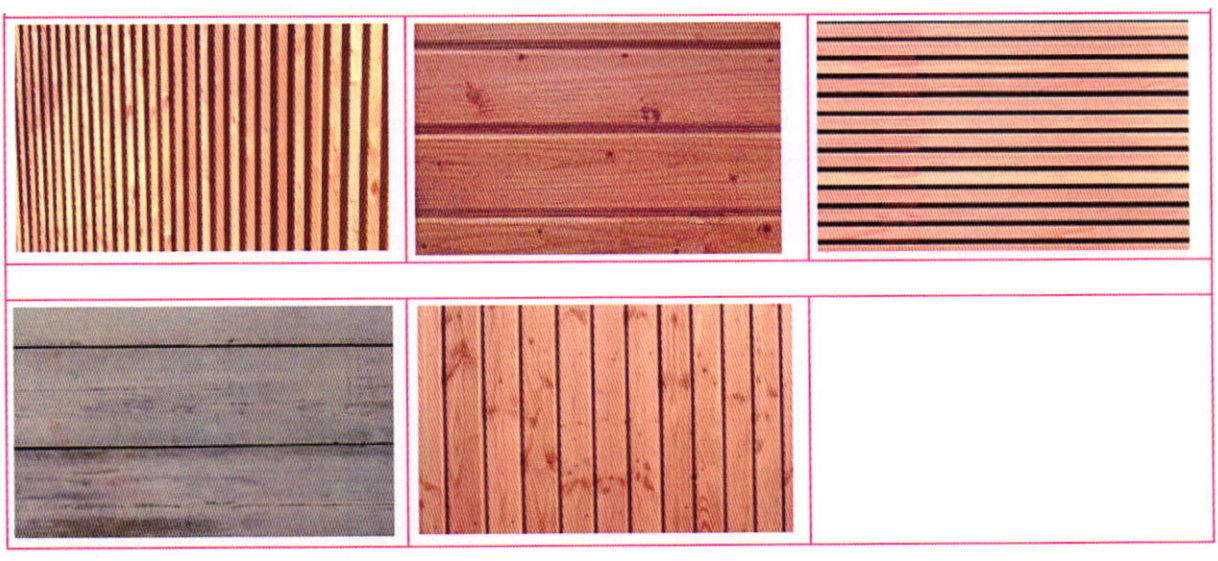

VITRINES ET DEVANTURES COMMERCIALES (RECOMMANDATIONS)

Pour une bonne insertion dans la façade :

- L'aménagement d'une devanture doit respecter la composition de la façade à l'intérieur de laquelle elle s'inscrit (axes verticaux des travées, éléments porteurs, position de l'entrée commune et de l'accès à l'étage).
- Il ne doit pas y avoir d'aménagements continus et uniformes sur des bâtiments contigus
- Les devantures d'une même façade doivent s'accorder (apparence, position des enseignes,...)
- La façade commerciale ne doit pas dépasser la hauteur du rez-de-chaussée.
- L'enduit de la façade ne doit pas être interrompu au rez-de-chaussée sauf en présence d'une devanture ancienne en applique (en bois)
- Le décroûtage de tout ou partie du rez-de-chaussée n'est autorisé que dans le cas d'un enduit « à pierre vue ».
- Les teintes choisies pour la devanture (menuiseries des vitrines, stores, enseignes) doivent être en accord avec les teintes de la façade et du nuancier de couleurs.

Installation des vitrines :

- La vitrine doit être positionnée à l'intérieur de l'ouverture existante, entre 15 cm et 25 cm du nu extérieur de la façade, à l'intérieur des ouvertures existantes.
- La pose en applique est admise uniquement pour la reproduction fidèle de devantures anciennes. Les devantures anciennes en bois doivent être conservées.
- Les habillages rapportés sur les murs ou sur les devantures existantes ne sont pas admis.

Climatiseurs, rideaux de protection :

- Les climatiseurs devront être intégrés aux vitrines. (pas de pose en saillie et visible depuis la rue)
- Le caisson des rideaux de protection métalliques ne doit pas être positionné en saillie, ni rester apparent. Préférer le métal peint, de teinte sombre.

Enseignes :

- Les enseignes en bandeau doivent être situées dans l'emprise de la façade commerciale, à l'intérieur des ouvertures ou au dessus sans dépasser leur largeur (pas de pose en bandeau continu sur la largeur de la parcelle)
- Les enseignes en bandeau ne devront pas dépasser le niveau du plancher haut du rez-de chaussée.
- Pas d'enseignes clignotantes, de néons et de fils lumineux ; les lettres découpées éclairées par l'arrière sont préférées.
- Les enseignes en drapeau ne doivent pas dépasser la hauteur de l'appui des ouvertures de l'étage. Pas de positionnement dans l'angle du bâtiment. Dimensions maxi de 60cm x 60cm.

Stores de protection solaire :

- Les stores bannes de protection solaire doivent être de forme simple et plats. Ils ne devraient pas dépasser la largeur des vitrines pour les magasins (ou la largeur de la devanture dans le cas des terrasses des cafés et restaurants).

Vérandas commerciales :

- Elles sont interdites

Préconisations relatives aux haies

LES HAIES

Les haies organisent, structurent le paysage par les diverses formes qu'elles prennent : haies hautes, haies basses, haies mixtes, alignements d'arbres, arbres têtards, vergers, bosquets, haies de bord de cours d'eau, arbres isolés.

Les intérêts pour l'agriculture

Pour l'agriculture, la haie présente un intérêt microclimatique (protection des cultures, des bâtiments, abri des animaux, régulation thermique, limitation de l'enneigement, du verglas et de la formation des congères), un intérêt économique (production de bois de chauffage, de litière animale, de fruits, d'alimentation d'appoint, un intérêt hydrologique (maintien des terres, réserve hydrique pour les végétaux, approvisionnement des nappes, épuration des eaux de ruissellement, régulation des crues).

Lors de fortes pluies, les haies permettent de freiner les écoulements des eaux de surface et favorisent la pénétration verticale de l'eau dans le sol.

L'agroforesterie est une pratique qui se développe. La haie peut être productrice de bois énergie : bois bûches ou plaquettes à valoriser en chaudière ou en litière. La plantation de feuillus précieux peut aussi avoir pour objectif de produire du bois d'œuvre.

Les intérêts pour la faune

La circulation de certains micromammifères, rongeurs, mustélidés, chiroptères et autres petits animaux est facilitée par la présence des haies. Leurs déplacements sous le couvert végétal se font à l'abri des prédateurs. Ce rôle de corridor joué par les haies est important.

Les haies remplissent des fonctions d'alimentation pour la faune. Les arbres et arbustes produisent différentes sortes de fruits que les oiseaux ou d'autres animaux viennent consommer tout au long de l'année, et en particulier au cours de l'hiver.

Les haies sont des lieux de refuge ponctuel où peuvent se cacher provisoirement un chevreuil ou une biche dérangés et obligés de fuir leur cachette diurne. Certains passereaux sont particulièrement liés à ce type d'habitat : Fauvette grisette, Fauvette des jardins, Bruant jaune, Traquet pâtre, ou encore Pie-grièche écorcheur.

Plantation de haies

Si l'on souhaite planter des haies, une bonne façon de choisir les végétaux est d'observer les espèces naturellement présentes aux alentours. Le choix des végétaux dépend en effet d'abord du milieu : nature du terrain (ph basique ou acide), humidité, profondeur du sol, climat.

Pour que la haie remplisse ses fonctions, selon le type choisi (brise-vent, bande boisée, haies moyennes libres ou taillées, haies basses) il convient d'utiliser en mélange plusieurs espèces végétales locales.

LISTE, NON EXHAUSTIVE, D'ESPECES CHAMPETRES RECOMMANDEES

LES PRINCIPALES ESSENCES DES HAIES DU PARC

Nom français	Nom latin	Altitude favorable			Sol			Feuillage			Mellifère	Favorable à la faune	Croissance		
		plaine	piémont	montagne	Acide	Neutre	Calcaire	Persistant	Marcescent	Caduc			Lente	Moyenne	Rapide
		< 500m	500 à 800m	>800m				P	M	C			< 20 cm/an	20 à 60 cm/an	>60 cm/an
ARBRES : hauteur supérieure à 7 m															
Aulne glutineux	*Alnus glutinosa*									C					
Bouleau verruqueux	*Betula pendula*									C					
Charme	*Carpinus betulus*								M						
Châtaignier	*Castanea sativa*									C					
Chêne pédonculé	*Quercus robur*									C					
Chêne sessile	*Quercus petraea*								M						
Erable champêtre	*Acer campestris*								M						
Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*									C					
Frêne commun	*Fraxinus excelsior*									C					
Hêtre	*Fagus sylvatica*								1/2 M						
Merisier	*Prunus avium*								M						
Noyer commun	*Juglans regia*									C					
Orme champêtre	*Ulmus campestris*									C					
Peuplier tremble	*Populus trémula*									C					
Pommier	*Malus*									C					
Poirier commun	*Pyrus pyraster*									C					
Prunier myrobolan	*Prunus cerasifera*									C					
Saule blanc	*Salix alba*									C					
Tilleul à petites feuilles	*Tilia cordata*									C					
Tilleul à grandes feuilles	*Tilia platyphyllos*									C					

ATTENTION (article 671 du Code Civil)
Si votre haie est mitoyenne, respectez les distances suivantes:
0,50 m de la limite séparative pour une haie (ou un arbuste isolé) de moins de 2m de hauteur
2m de la limite séparative pour une haie(ou un arbre ou arbuste) de plus de 2m de hauteur

Persistant : feuillage qui ne tombe pas en hiver
Marcescent : feuillage persistant en hiver à l'état sec
Caduc : feuillage qui tombe totalement en hiver

Nom français	Nom latin	Altitude favorable			Sol			Feuillage			Mellifère	Favorable à la faune	Croissance		
		plaine	piémont	montagne	Acide	Neutre	Calcaire	Persistant	Marcescent	Caduc			Lente	Moyenne	Rapide
		< 500m	500 à 800m	>800m				P	M	C			< 20 cm/an	20 à 60 cm/an	>60 cm/an
ARBUSTES : hauteur comprise entre 4 et 7 m															
Alisier blanc	*Sorbus aria*									C					
Aubépine	*Crataegus monogyna*									C					
Buis	*Buxus sempervirens*							P							
Houx	*Ilex aquifolium*							P							
Noisetier	*Corylus avellana*									C					
Saule marsault	*Salix caprea*									C					
Saule des vanniers	*Salix viminalis*									C					
Sorbier des oiseleurs	*Sorbus aucuparia*														
Sureau noir	*Sambucus nigra*									C					
Sureau rouge	*Sambucus racemosa*									C					
ARBRISSEAUX : hauteur inférieure à 4 m															
Amélanchier commun	*Amelanchier ovalis*									C					
Cassis	*Ribes nigrum*									C					
Cornouiller mâle	*Cornus mas*									C					
Cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*									C					
Eglantier	*Rosa canina*									C					
Genêt à balais	*Cytisus scoparius*							P							
Groseiller	*Ribes rubrum*									C					
Framboisier	*Rubus idacus*									C					
Fusain d'Europe	*Euonymus europaeus*									C					
Lilas commun	*Seringa vulgaris*									C					
Prunellier	*Prunus spinosa*									C					
Troène commun	*Ligustrum vulgare*							P							
Viorne obier	*Viburnum opulus*									C					
LIANES															
Chèvrefeuille des bois	*Lonicera periclymenum*									C					
Chèvrefeuille hybride	*Lonicera ...*							P							
Clématite	*Clematis vitalba*									C					
Lierre	*Hedera helix*							P							

LISTE, NON EXHAUSTIVE, D'ESPECES INVASIVES A EVITER ABSOLUMENT

Avertissement

Actuellement on voit se multiplier les plantations de haies de Cyprès de Leyland (*Cuprocyparis leylandii*), de Laurier Palme (*Prunus laurocerasus*) ou de Thuya *(.Thuja, sp.)*. Ce type de linéaire de « béton vert » est à éviter absolument si l'on a le souci de la biodiversité et de la qualité des paysages.

De même, la liste suivante reprend une partie des **espèces invasives** à éviter absolument car le risque de dissémination est fort et représente une réelle menace pour la biodiversité voire la santé humaine.

Taxon		Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité		
Egeria densa Planch.		Élodée dense
Impatiens glandulifera Royle		Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)
Lagarosiphon major (Ridl.) Moss		Grand Lagarosiphon
Ludwigia plurisp.	*Ludwigia grandiflora* (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs
	Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven	Jussie faux-Péplis (ou Jussie rampante)
Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc.		Myriophylle du Brésil
Paspalum distichum L.		Paspale distique
Reynoutria plurisp.	*Reynoutria japonica* Houtt.	Renouée du Japon
	Reynoutria sachalinensis (F.Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline
	Reynoutria x bohemica Chrtek & Chrtkova	Renouée de Bohème
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique		
Ambrosia artemisiifolia L.		Ambroisie à feuilles d'armoise
Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier		Berce du Caucase

Espèces secondaires

Taxon		Nom français
Acer negundo L.		Érable négundo
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle		Ailanthe glanduleux (Faux-vernis du Japon)
Amorpha fruticosa L.		Faux-Indigo
Artemisia plurisp.	*Artemisia annua* L.	Armoise annuelle
	Artemisia verlotiorum Lamotte	Armoise des frères Verlot
Azolla filiculoides Lam.		Azolla fausse-fougère
Bidens frondosa L.		Bident feuillu
Buddleja davidii Franch.		Buddléia de David (Arbre aux papillons)
Campylopus introflexus (Hedw.) Brid.		Campylopus introflexus
Collomia grandiflora Douglas ex Lindl.		Collomie à grandes fleurs
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.		Herbe de la Pampa
Crassula helmsii (T.Kirk) Cockayne		Orpin de Helms
Elodea plurisp.	*Elodea canadensis* Michx.	Élodée du Canada
	Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John	Élodée de Nuttall
Erigeon plurisp.	*Erigeron blakei* Cabrera	Érigéron de Blake
	Erigeron bonariensis L.	Érigéron de Buenos Aires
	Erigeron canadensis L.	Érigéron du Canada
	Erigeron floribundus (Kunth) Sch.Bip.	Érigéron à fleurs nombreuses
	Erigeron sumatrensis Retz.	Érigéron de Sumatra
Galega officinalis L.		Galéga officinal
Helianthus plurisp.	*Helianthus pauciflorus* Nutt.	Hélianthe raide
	Helianthus tuberosus L.	Hélianthe tubéreux (Topinambour)
	Helianthus x laetiflorus Pers.	Hélianthe vivace
Hydrocotyle ranunculoides L.f.		Hydrocotyle fausse-renoncule
Impatiens balfouri Hook.f.		Balsamine de Balfour
Impatiens capensis Meerb.		Balsamine du Cap
Impatiens parviflora DC.		Balsamine à petites fleurs
Lemna plurisp.	*Lemna minuta* Kunth	Lentille d'eau minuscule
	Lemna turionifera Landolt	Lentille d'eau turionifère
Lindernia dubia (L.) Pennell		Lindernie douteuse
Lysichiton americanum Hultén & H.St.John		Lysichiton d'Amérique
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch		Vigne-vierge à cinq folioles
Paspalum dilatatum Poir.		Paspale dilaté
Phyllostachys plurisp., Sasa plurisp., Pleioblastus plurisp. Semiarundinaria plurisp....		Bambous
Phytolacca americana L.		Raisin d'Amérique
Polygonum polystachium Meisn.		Renouée à épis nombreux
Prunus laurocerasus L.		Laurier-cerise
Prunus serotina Ehrh.		Cerisier tardif
Rhus plurisp.	*Rhus typhina* L.	Sumac de Virginie
	Rhus coriaria L.	Sumac des corroyeurs
Robinia pseudoacacia L.		Robinier faux-acacia
Senecio inaequidens DC.		Seneçon du Cap
Solidago plurisp.	*Solidago canadensis* L.	Verge d'or du Canada
	Solidago gigantea Aiton subsp. *serotina* (Kuntze) McNeill	Verge d'or géante
Sporobolus plurisp.	*Sporobolus indicus* (L.) R.Br.	Sporobole de l'Inde
	Sporobolus vaginiflorus (Torr.) Wood	Sporobole à inflorescences engainées
Symphyotrichum plurisp. (=Aster plurisp.)	*Symphyotrichum lanceolatum* (Willd.) G.L.Nesom	Aster lancéolé
	Symphyotrichum novae-angliae (L.) G.L.Nesom	Aster de Nouvelle-Angleterre
	Symphyotrichum novi-belgii (L.) G.L.Nesom	Aster de Nouvelle-Belgique
	Symphyotrichum x salignum (Willd.) G.L.Nesom	Aster à feuilles de saule
	Symphyotrichum x versicolor (Willd.) G.L.Nesom	Aster changeant
Veronica peregrina L.		Véronique voyageuse
Xanthium plurisp.	*Xanthium albinum* (Widder) Scholz & Sukkop	Lampourde blanchâtre
	Xanthium italicum Moretti	Lampourde d'Italie
	Xanthium orientale L.	Lampourde à gros fruits
	Xanthium spinosum L.	Lampourde épineuse